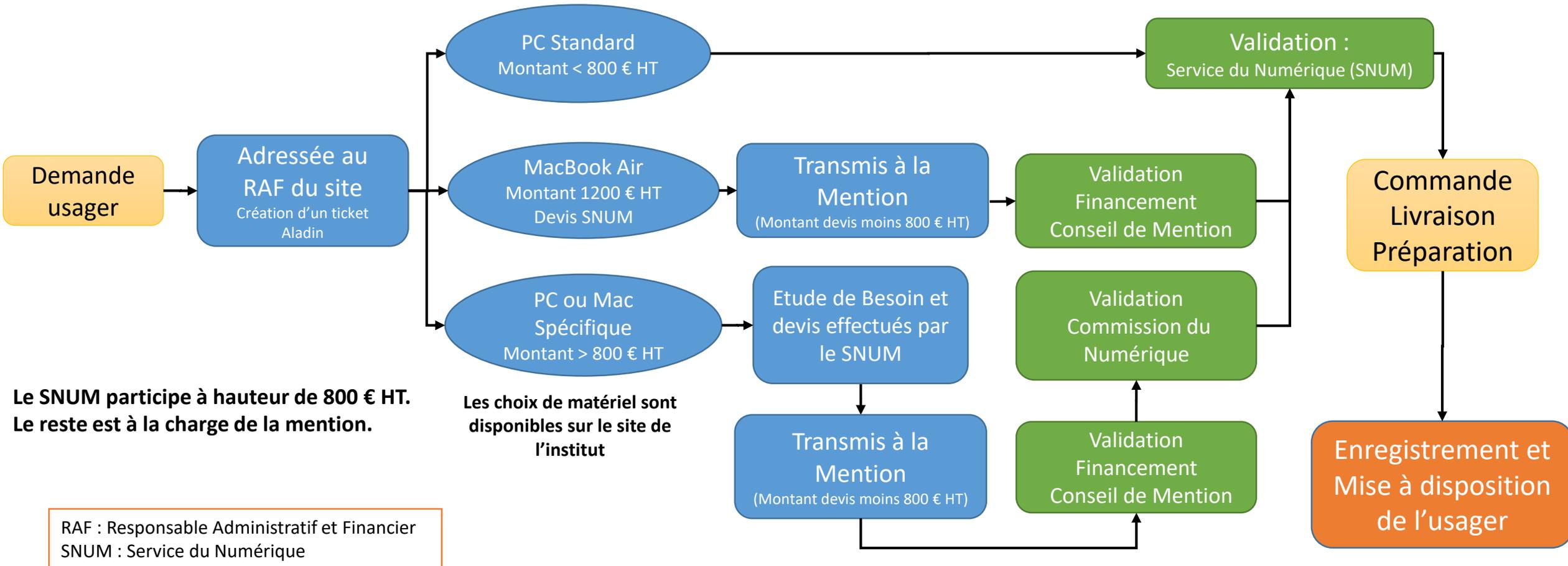


# Procédure de mise à disposition d'ordinateur portable pour les enseignants :



## Conditions d'attribution :

- Le demandeur est affecté à l'INSPE à plein temps,
- Le demandeur ne dispose pas d'un ordinateur fourni par l'institut,
- Le demandeur dispose d'un PC fourni par l'institut depuis plus de 5 ans ou d'un Mac depuis plus de 6 ans,
- Le demandeur doit être à plus d'un an de la retraite.